

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.01.18</b> <b>Du 13 février 2023</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : voyage à Beckum – mandat élus - remboursement de frais <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-18-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2123-18,  Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Carnaval,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34	Vu l'avis favorable émis par la Commission Animation - Sport - Culture réunie le 31 janvier 2023,  Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à cette manifestation liée au jumelage, afin de consolider les liens d'amitiés entre les villes et d'initier des projets d'échanges entre les habitants des deux communes,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoit VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,  DÉCIDE :  De donner mandat spécial à Mesdames ALEXANDRIDIS et MARADEIX pour représenter la Ville au Carnaval de Beckum, qui se tiendra du 18 au 21 février 2023,  De prendre en charge leurs frais de déplacement, dans la limite des dépenses engagées, sur présentation d'un état de frais.	
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 20/02/23 et de sa publication le 23/02/23</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par déléation  Aurélie BELLOIR</p> <p style="text-align: center;">Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE PAGES CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
--	--